



immobilière tichadou

CABINET DE GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

10, rue Masséna – zone piétonne
06000 NICE

Gestion locative : +33 (0)4 93 16 78 26

Dpt Commercial: +33 (0)4 93 16 78 16

Syndic : +33 (0)4 93 16 78 36

www.tichadou.fr

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

BORDEAUX AU FORUM

ARTICLE 1 : Organisation

La société IMMOBILIERE TICHADOU (siret : 300 586 765 00012 - cartes professionnelles gestion n° 320 et transaction n° 463 délivrées par la préfecture des Alpes Maritimes) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Bordeaux au Forum » du 29 novembre 2007 au 6 décembre 2007 à 12h00.

Ce jeu récompensera les participants de manière aléatoire, par tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu à l'issue de l'opération, le 6 décembre 2007 à 18h00, au Forum Tichadou, 10 rue Masséna, 06000 NICE.

ARTICLE 2 : principe du jeu - Tirage au sort

La participation à ce tirage au sort est exclusivement réservée aux personnes qui auront déposé leur bulletin de participation dans l'urne réservée à cet effet dans les locaux du Forum Tichadou, 10 rue Masséna, 06000 NICE, du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 10h à 18h.

Le bulletin devra comporter les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse postale, ville, date de naissance, e-mail, numéro de téléphone).

Toute inscription remplie de manière incorrecte, incomplète, inexacte ou illisible ne pourra être prise en considération.

Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les personnes ayant déposé leurs coordonnées complètes.

ARTICLE 3 : Participation

La participation est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice ainsi que des membres de leurs familles.

La participation est limitée à une réponse par foyer, même nom, même adresse postale.

Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 : Dotation du concours

1^{er} prix : 2 places pour la rencontre OGCNice - Bordeaux le dimanche 9 décembre 2007 à 18h00 dans les tribunes présidentielles du Stade du Ray - 06100 Nice + un coffret de 3 bouteilles de vins de Bordeaux.

Valeur unitaire : 120 euros TTC

2^{ème} prix : un coffret de 3 bouteilles de vins de Bordeaux.

Valeur unitaire : 30 euros TTC

3^{ème} prix : un coffret de 2 bouteilles de vins de Bordeaux.

Valeur unitaire : 20 euros TTC

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : une bouteille de vin de Bordeaux.

Valeur unitaire : 10 euros TTC

Valeur totale de la dotation : 240 euros TTC

ARTICLE 5 : Attribution des lots :

La liste des gagnants sera affichée le jeudi 6 décembre 2007 à 18h30 au sein du Forum Tichadou au 10 rue Masséna 06000 NICE.

Les gagnants seront prévenus par téléphone dans un délai de 24 heures à compter de la date du tirage au sort afin de venir retirer leurs lots au Forum Tichadou au 10 rue Masséna 06000 NICE.

Il est précisé que, dans le cas où l'identité et/ou l'adresse et le numéro de téléphone des gagnants dans le bulletin de participation s'avéraient inexacts, les lots demeureront la propriété de l'Immobilière Tichadou .

Tout lot non attribué à un gagnant restera la propriété de l'Immobilière Tichadou.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou de toute autre contrepartie de quelque valeur que ce soit.

ARTICLE 6 : Règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Mathieu-Ripoll-Azema, 2 place Masséna - 06000 NICE.

Le règlement est disponible au Forum Tichadou - 10 rue Masséna - 06000 NICE.

Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande en écrivant à Immobilière Tichadou - 10 rue Masséna - 06000 NICE. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances l'exigent, d'annuler, reporter ou modifier le jeu sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

ARTICLE 8 : Litige

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par l'Immobilier Tichadou. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 15 jours après la clôture du jeu.

ARTICLE 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance l'Immobilier Tichadou, dans le cadre d'éventuelles opérations promotionnelles, à publier leur nom et adresse sur tout document promotionnel quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite.

ARTICLE 11 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Immobilier Tichadou ne saurait également être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'Immobilier Tichadou se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. L'Immobilier Tichadou se réserve le droit de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, pouvant limiter cette vérification aux gagnants. Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours par annonce de l'Immobilier Tichadou. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.